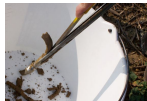


# Reliquats azotés : soigner les prélèvements de terre

© 21/01/2019 | Arvalis-Institut du végétal • Terre-net Média

Mesurer les reliquats azotés en sortie d'hiver est primordial afin d'ajuster au mieux le plan de fumure des cultures. Pour obtenir des résultats de qualité, un minimum de 14 prélèvements doit être réalisé dans un cercle de 20 m de diamètre.



*Du nombre de prélèvements dépend la fiabilité de l'estimation des reliquats azotés.*  
(©Arvalis-Institut du végétal)

Le niveau de reliquats azotés en sortie d'hiver est très variable d'une année sur l'autre. Il dépend principalement de l'efficacité d'absorption en azote du précédent cultural, de la présence ou non d'un **couvert végétal en interculture**, et de **l'intensité du lessivage hivernal**. Il est essentiel de mesurer précisément ces reliquats afin d'optimiser la fertilisation azotée des cultures.

## Quand prélever les échantillons ?

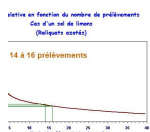
Les échantillons doivent être prélevés en sortie d'hiver avant la reprise de **minéralisation de l'humus** afin d'estimer les stocks d'azote minéral disponibles en début de cycle.

## Comment prélever au sein de la parcelle ?

Le prélèvement doit être réalisé au sein de la plus grande zone homogène de la parcelle, dans un cercle de 20 m de diamètre. Il faut au minimum 14 carottages élémentaires pour constituer un échantillon représentatif. Attention, un prélèvement sur toute la diagonale de la parcelle n'est généralement pas satisfaisant, surtout dans le cas d'une parcelle de profondeur de sol hétérogène.



*Schéma de prélèvement d'échantillons pour analyse de terre.*  
(©Arvalis)



*Rapport entre nombre d'échantillons et fiabilité de la mesure des reliquats azotés.*

## Sur quelle profondeur prélever ?

L'idéal est de prélever sur toute la profondeur d'enracinement de la culture considérée, par horizon de 30 cm. En cas de sols très profonds (plateaux limoneux), il faut aller jusqu'à 120 cm, ce qui correspond à la profondeur d'enracinement potentielle d'un blé.

## Comment conserver les échantillons de terre ?

L'échantillon doit parvenir :

- soit à l'état réfrigéré (4°C) au laboratoire dans un délai de 2 à 3 jours après le prélèvement.
- soit à l'état congelé (- 18°C) pour un envoi différé.

N'oubliez pas de conditionner l'échantillon de terre dans un sachet identifié et accompagné d'une feuille de prélèvement remplie par vos soins. Afin de bénéficier de conseils précis, il est primordial de renseigner toutes les cases de la feuille de prélèvement.

Rédaction : Christine Lesouder - Francesca Degan (Arvalis-Institut du végétal) Cet article est paru la première fois le 16 janvier 2018 et publié à nouveau le 21 janvier 2019.